

Déroulement des visites des familles et proches en unités de soins de longue durée (USLD) pendant la période de l'épidémie de COVID-19

Madame, Monsieur,

Dans la période actuelle d'épidémie de COVID-19, nous entrons dans une nouvelle étape de retour à la vie normale. Nous savons l'importance de ces visites pour vous ou vos proches ; l'hôpital et ses personnels met donc tout en œuvre pour les permettre dans les meilleures conditions. Néanmoins, une grande vigilance demeure nécessaire, **le risque qui persiste concernant à la fois votre parent / le membre de votre famille mais également tous les autres patients du service concerné**. Les possibilités de visites des résidents au sein des unités de soins de longue durée (USLD) restent soumises à des précautions prévues par un protocole ministériel et par les recommandations de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène du GHU qui tiennent compte de la situation épidémique au sein de l'établissement et du département concerné. Il est important de respecter ce cadre garantissant la sécurité de tous. Il est rappelé que l'autorisation de visite en USLD revient au directeur de l'hôpital.

Les visites peuvent avoir lieu sans rdv uniquement si le patient est vacciné.

Même si le patient est vacciné, il est demandé que vous vous fassiez dépister avant chaque visite, de préférence par un test PCR effectué au maximum 72 heures avant votre visite, ou bien un test antigénique le jour de la visite. Si le test est positif, la visite est interdite. **Si vous pouvez attester du fait que vous êtes vacciné**, notamment par l'attestation de vaccination certifiée en version papier ou dématérialisée, ou que vous avez fait la COVID-19 entre 15 jours et 6 mois avant votre visite, **la présentation d'un test négatif n'est pas utile**.

Même si vous êtes vacciné, immunisé ou testé, vous ne devez pas :

- **Présenter des signes d'infection respiratoire ou d'autres symptômes pouvant évoquer la COVID-19** et qui seront à faire évaluer par un médecin. Ces symptômes sont nombreux. Citons, mais la liste est évolutive et non exhaustive : température $\geq 38^{\circ}\text{C}$, frissons, toux persistante, difficultés respiratoires, maux de gorge, rhume, perte de l'odorat, perte du goût, syndrome grippal, conjonctivite, diarrhée, lésions des doigts ou orteils à type d'engelures.
- **Relever du statut de « contact »** : avoir été en contact avec un cas de COVID avéré dans les 14 jours précédents votre visite, ou être rentré de l'étranger depuis moins de 7 ou 10 jours en fonction du pays visité.

Si l'organisation hospitalière ainsi que les conditions météorologiques le permettent, les visites en extérieur sont privilégiées.

Quelle que soit la situation (statut vaccinal, lieu de la visite y compris en extérieur...) le respect des mesures barrières doit être impérativement maintenu (hygiène des mains, port du masque, distanciation sociale avec absence de contact rapproché). Toute constatation de dérive par rapport à ces mesures barrières entrainera la suspension immédiate de la visite.

La présence d'enfant mineur doit être exceptionnelle, sous la stricte responsabilité des parents, et sous réserve que l'enfant respecte scrupuleusement le port du masque, les mesures barrières et la distanciation sociale pendant la totalité de la visite.

Des organisations spécifiques demeurent mises en place y compris si le patient n'est pas vacciné, comprenant des règles et des précautions qui doivent être rigoureusement respectées.

Le tableau ci-dessous récapitule le cadre autorisé pour les visites

	Patient non vacciné Proche non vacciné et non testé	Patient non vacciné Proche non vacciné testé négatif	Patient non vacciné Proche vacciné	Patient vacciné Proche non vacciné non testé	Patient vacciné Proche non vacciné testé négatif	Patient vacciné Proche vacciné
Visites en chambre	Situations exceptionnelles urgentes uniquement (type fin de vie)	Situations exceptionnelles uniquement (ex : patient alité) RDV Durée limitée Surveillance 1 proche (sauf situation exceptionnelle type fin de vie)		RDV Durée limitée Surveillance 1 proche (sauf situation exceptionnelle type fin de vie)	Sans RDV Sans limitation de temps Surveillance 2 proches vaccinés ou 1 proche vacciné et 1 proche testé	
Visites en espace dédié intérieur		RDV Durée limitée Surveillance 1 proche			RDV et durée limitée (pour des questions organisationnelles) Surveillance limitée 2 proches vaccinés ou 1 proche vacciné et 1 proche testé	
Visites à l'extérieur (parc, jardin, tonnelle)		Non autorisé			Sans RDV Sans limitation de temps Surveillance limitée Plusieurs proches (testés ou vaccinés)	

Par ailleurs, une traçabilité de la visite sera effectuée conformément aux recommandations ministérielles : **il est donc impératif de vous signaler auprès de l'équipe soignante à votre arrivée.**

Ces mesures poursuivent un seul objectif : protéger votre proche, les autres résidents, les personnels et vous-même de la COVID-19. Elles sont contraignantes. Il pourra être mis fin immédiate à toute visite au cours de laquelle les visiteurs ne respectent pas ces recommandations (présentation d'une attestation de vaccination, d'un certificat d'immunité ou d'un test négatif, respect des mesures barrières). Il sera précisé aux visiteurs concernés qu'en cas de récurrence, leur possibilité de visiter leur proche sera suspendue.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

La Direction de l'hôpital

Attention :

- Les visites des patients atteints de COVID-19 ne sont pas autorisées sauf circonstances exceptionnelles, notamment en situation de fin de vie ou en cas de difficultés psychologiques majeures.
- L'apparition de cas confirmés de COVID-19 au sein d'une unité de soins (personnels et résidents) au cours des 10 derniers jours peut conduire à l'interruption des visites dans l'unité, sous réserve des cas de dérogations en situation de fin de vie et de difficultés psychologiques majeures (du résident notamment), ceci jusqu'à ce que le foyer épidémique soit considéré comme contrôlé par l'équipe opérationnelle d'hygiène de l'hôpital.